



PENTECOTE

En raison des fêtes de la Pentecôte :

- Le secrétariat de la mairie sera fermé et les services techniques ne fonctionneront pas le **lundi 10 juin**.
- Les déchèteries de Thuir et Trouillas seront fermées toute la journée le **dimanche 9 juin et lundi 10 juin**.
- La collecte des ordures ménagères sera maintenue le **lundi 10 juin** (lundi de Pentecôte).

TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour les élèves susceptibles d'emprunter le service public de transport lio par train ou par autocar, en vue de la prochaine rentrée scolaire, la campagne d'inscription aux transports scolaires est lancée du **11 juin au 15 juillet 2019**.

Maison de la Région – Service régional des Mobilités des P.O

El Centre del Mon – 35 Boulevard St Assisclé – 66000 PERPIGNAN

Tél. : 0 806 80 80 90 – transportoccitanie.66@laregion.fr

Inscription train et autocar sur www.lio.laregion.fr

RECOMPENSES

Les sportifs ayant remporté un trophée durant cette saison sont invités à se faire connaître au secrétariat de la mairie jusqu'au **vendredi 14 juin** dernier délai. Des récompenses leur seront remises lors de la cérémonie du 14 juillet.

RELAIS DES ASPRES

Le relais des Aspres aura lieu le **dimanche 16 juin** - parcours de 44 km avec un dénivelé de plus de 600 mètres.

Par équipe de 4 personnes : féminin, masculin ou mixte.

Renseignements : www.relaisdesaspres.sportsregions.fr

www.facebook.com/courirdanslesaspres - relais.aspres@gmail.com

Tél. : 06.87.56.74.08

A cette occasion, il est donc recommandé d'éviter d'emprunter l'Avenue du Monastir qui servira de départ de la course dès 7h du matin jusqu'à 9h. Les personnes souhaitant se déplacer sont priées d'emprunter le Quartier Sainte Madeleine.

Merci de votre compréhension.

COMMEMORATION DU 18 JUIN

A l'occasion du 79^{ème} anniversaire de l'appel historique du Général de Gaulle, le Maire et le Conseil Municipal invitent la population au dépôt de gerbe au Monument aux Morts le **mardi 18 juin**.

Rassemblement du cortège à 11h – Place de la Mairie

Un apéritif servi à la salle Dagobert clôturera cette cérémonie.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Ramassage des encombrants : **mardi 18 juin**.

Inscription en Mairie, au plus tard, le **vendredi 14 juin avant 12h**.

FESTIVITES DU MOIS DE JUIN



FETE MEDIEVALE

La deuxième édition de la fête médiévale, organisée par la municipalité, aura lieu **le dimanche 16 juin** de 10h à 18h30 au stade municipal de Trouillas.

Animations toute la journée : vie de camps, métiers du Moyen-Âge, initiation au tir à l'arc, combats viking et médiéval, mêlée des enfants, catapulte à bonbons, musique. Buvette, marché médiéval.

Exposition d'animaux, promenades à poney, animations.

Restauration : cochon à la broche, tapas ou sandwiches.

Réservation repas : 04.68.53.34.81

Entrée gratuite.



21 JUIN 2019
A PARTIR DE 19H30
AU BOULODROME



FETE DE LA MUSIQUE

Vendredi 21 juin à partir de 19h30 fête de la musique au boulodrome.

Plusieurs artistes amateurs et professionnels se succéderont sur scène, dont Philippe et Daniel, Calron Jay, Phong Phu Nguyen, Sylvie et son groupe.

La soirée commencera à 20h avec l'hymne européen chanté et filmé.

Entrée libre.

Snack et buvette sur place.

FEUX DE LA SAINT JEAN

Comme de coutume, la Municipalité organisera, conjointement avec les écoles et les parents d'élèves, la traditionnelle soirée des feux de la Saint Jean **le dimanche 23 juin** à partir de 19h30 à la Salle Marcel Malafosse. Arrivée de la flamme et embrasement du bûcher avec les enfants des écoles et l'aîné(e) du village à partir de 21h30.

Repas gratuit : salades, grillades et fruits – Animation musicale.

Merci de bien vouloir porter vos couverts et vos assiettes.

La recette de la buvette et de la vente des gâteaux seront reversés aux coopératives des écoles.

ASSOCIATION FA SI LA LIRE

• **SEMAINE DECOUVERTE (rappel)**

- **Mardi 11 juin** : atelier d'écriture (pour jouer avec les mots)
- **Vendredi 14 juin** : les prénoms, leur importance, choix, signification...

Ces deux manifestations auront lieu à 20h à l'ancienne école maternelle. Participation gratuite. Inscriptions à la bibliothèque ou par mail à lomav66@yahoo.fr

• **TOURNEE D'ETE DU CAMION DES HISTOIRES**

Le « camion des histoires » de l'association 3 Petits Tours va reprendre sa route au mois de juillet pour aller à la rencontre des enfants et de leurs parents dans les communes des Aspres afin de leur offrir des rencontres conviviales autour des livres et le plaisir de la lecture partagée.

Il s'arrêtera au boulodrome de Trouillas les vendredis 12 et 26 juillet de 10h à 12h. L'association Fa Si La Lire, partenaire de cette animation, offrira une petite collation aux participants.

La participation est libre, gratuite et sans inscription.

• **CINEMA D'ETE**

Comme tous les ans, deux dates sont programmées : cet été ce sera le **16 juillet et le 20 août**. Le choix du film retenu pour chacune des séances vous sera communiqué ultérieurement.

CANICULE

A l'approche de la période estivale, nous vous rappelons les recommandations d'usage en cas de forte chaleur :

- éviter de sortir de 12h à 16h,
- boire beaucoup d'eau pour ne pas se déshydrater,
- laisser les volets fermés pour garder un peu de fraîcheur.

Toute la population est concernée. La Mairie reste en contact avec les personnes âgées, les plus vulnérables et isolées.

Les administrés, non-inscrits sur les listes électorales et souhaitant paraître sur le registre de canicule, sont invités à se rapprocher de la Mairie pour donner leurs coordonnées.

PRODUCTEUR « LA FONTAINE ROUGE »

Marie et Dominique GARCIA vous informent de la réouverture saisonnière de leur stand de vente de fruits et légumes – Traverse de Thuir

Ouverture : du lundi au vendredi de 17h à 19h et le samedi de 9h à 12h.

OUVERTURE D'UNE MICRO-CRECHE

La micro-crèche, "Le Cocon Des Explorateurs", située au 15, Zone Artisanale « Le Pougerault » a ouvert ses portes le 3 juin. Des places sont encore disponibles pour cet été et pour la rentrée de septembre.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 7h à 18h30.

Contact – 04.30.44.32.64 – email : lecocondesexplorateurs@gmail.com

LEFEBVRE Jessica et CABRERA Mélanie : 06.29.85.50.90 / 06.59.28.16.76

GYMNASTIQUE

Au mois de juin, le club vous invite à 2 cours gratuits :

- le lundi ou le mercredi de 20h à 21h (gym dynamique et tonique),
- le mardi ou le jeudi de 10h30 à 11h30 (gym douce).

Venez nombreuses.

Renseignements : Anne CAZALS – 06.71.91.02.00

DEMARCHAGE A DOMICILE

Par arrêté municipal n°65/2019 le démarchage à domicile est réglementé.

Désormais, toute société, entreprise individuelle ou artisanale, ou association, qui démarché à domicile sur le territoire de la commune doit s'identifier auprès du secrétariat de la mairie avant de commencer sa prospection.

Un registre, comprenant la dénomination sociale, le numéro de SIREN, l'identité, le numéro de téléphone des agents prospectant et l'objet de la prospection, sera tenu à la disposition des administrés qui en feront la demande à des fins de consultation.

Les habitants qui s'estimeraient victimes de pratiques commerciales déloyales ou agressives, ou encore d'usurpation manifeste d'identité de la part des démarcheurs, sont invités à prendre contact avec les services de la commune et de la gendarmerie nationale.

PREVENTION DES INCENDIES/OBLIGATION DE DEBROUSSAILLAGE

Par arrêté préfectoral permanent n°201905-0001 du 15 avril 2019 relatif aux mesures de débroussaillage obligatoire dans le cadre de la prévention des incendies, il est rappelé aux propriétaires des maisons d'habitation ou de terrains, situés en zone à risques, qu'ils ont obligation de débroussailler et d'éliminer toute la végétation herbacée qui a pu se développer ces derniers temps. En cas de non-respect de cette prescription, leur responsabilité sera engagée pour non entretien en cas d'incendie.

Pour connaître toutes les informations utiles dans ce domaine :

www.prevention-incendie66.com

SECOURS POPULAIRE

La permanence du secours populaire se tiendra le **mardi 11 juin** de 9h à 12h.

Les permanences se tiennent le 2^{ème} mardi du mois à la salle Dagobert.

Renseignements : 04.68.34.03.75

FLASH – Rappel

Notre flash municipal est distribué entre le 1^{er} et le 15 de chaque mois. Nous rappelons aux présidents d'Associations, artisans, commerçants qui souhaitent y faire paraître un article que celui-ci doit nous être transmis le mois précédant sa parution.

D'autre part, seules les manifestations annoncées par les organisateurs, avec informations à l'appui, peuvent y être signalées.